



ASSEMBLÉE
DES FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER

La lettre de votre Conseiller



EDITO : Prise en Charge de la scolarité – un rapport biaisé

Le rapport de la députée Geneviève Colot (UMP) et de la sénatrice Sophie Joissains (UMP) sur la prise en charge des frais de scolarité des Français de l'étranger (PEC) a finalement été remis au président de la République le 3 novembre. Résultat, une vingtaine de pages qu'il semble avoir été difficile de mettre en cohérence avec les desideratas présidentiels.

La PEC, issue d'une promesse de campagne du Président Sarkozy, permet à l'Etat de prendre en charge la scolarité payante des enfants français dans le réseau d'enseignement français à l'étranger, avec un moratoire qui la limite aux classes de seconde, première et terminale.

Alors que les besoins des familles boursières augmentent, Français du Monde-ADFE considère que ce rapport, dont les conclusions semblent avoir été préalablement dictées, ne fait que conforter une mesure inéquitable et proposer des ajustements qui ne répondent pas aux problèmes réels.

Les «constats» du rapport sont de trois ordres. Il s'agit en premier lieu d'«une mesure appréciée et attendue des familles», assertion indémontrable. Ensuite, les parlementaires UMP évoquent «un budget maîtrisé qui ne doit pas être remis en cause par le *dérageage des bourses*». Les bourses et la PEC appartiennent à la même enveloppe budgétaire, celle des aides à la scolarité. Il est vrai aussi que les besoins en bourses augmentent, du fait notamment de la crise économique mais aussi de la hausse des frais de scolarité dans les établissements français à l'étranger, qui résulte elle-même des charges salariales et immobilières supplémentaires imposées par l'Etat à l'AEFE mais non financées, donc payées par les établissements et donc... par les familles. Il ne s'agit en aucun cas d'un «dérageage», qui sous-entend une utilisation abusive des crédits pour les bourses destinées aux familles les plus modestes.

Autre constat des parlementaires UMP: la PEC coûte moins cher que les bourses. C'est vrai bien sûr: 29,5 millions d'euros pour 6.000 bénéficiaires de la PEC, contre 71,62 millions pour 20.000 boursiers. Mais le coût par élève n'est pas le même. Et surtout, comme le soulignent avec candeur les rapporteurs, «la philosophie [de la PEC] est très différente du système boursier»: il s'agit dans un cas de distribuer des aides sans condition de ressources à trois classes seulement, et dans l'autre, d'aider des familles modestes dans tous les niveaux scolaires.

Les propositions du rapport

Les parlementaires UMP reconnaissent tout de même dans leur rapport que la mise en place de la PEC «nécessite des corrections» et font donc des propositions pour l'aménager et – pensent-elles – éviter ainsi les 7 millions d'euros de déficit prévisionnel pour le dispositif en 2011.

- **Le plafonnement des frais de scolarité à leur niveau 2007-2008, indexé à 3% d'inflation:** Le risque est évident, avec l'apparition d'un delta croissant entre le coût de la scolarité et la PEC, encore plus dans les pays où l'inflation sévit tel que le Venezuela, ou un tel plafonnement conduirait aujourd'hui les familles à couvrir près de 70% des frais de scolarité. Cette proposition équivaut donc à transformer la PEC en une bourse sans critères sociaux, avec un «reste à charge» pour les familles...
- **La séparation des lignes de crédit destinées à la PEC et aux bourses sur critères sociaux,** pour faire en sorte qu'il soit impossible de payer des bourses grâce à des crédits destinés à la seule PEC: Cela n'a été le cas que de façon résiduelle, pendant la «montée en charge» du dispositif. Il n'est ni juste ni honnête de laisser croire que les bourses grèvent le budget de la PEC alors que c'est l'inverse qui risque de se produire.
- **Le prolongement du moratoire sur l'extension de la PEC:** Imposé par la rigueur budgétaire actuelle, le moratoire vide la mesure de tout sens, en la limitant au Cycle Lycée.
- **Accroître la contribution des entreprises au financement de l'AEFE avec une modalité principale, le mécénat:** C'est partir du principe que le financement de l'AEFE va devenir un problème, ce que le rapport s'efforce par moments de cacher.

Le Ministre Kouchner avait porté une communication en conseil des Ministres le 10 novembre dernier sur le rapport Colot-Joissains. Cette communication souligne que «l'objectif d'équité entre Français vivant en France et leurs compatriotes vivant à l'Étranger a été atteint». Les familles dont les enfants sont en Primaire ou en cycle Collège peuvent en témoigner! Et lorsque la PEC, comme nous l'avons démontré, se mue en une bourse sans critères sociaux, ou est donc l'équité par rapport aux «vrais» boursiers?



LA DFAE a déjà fait connaître au Bureau de l'AFE le contenu du décret à être publié début 2010 pour l'application du plafonnement dès la campagne 2011-2012 (sans indexation!). Il fera l'objet d'une discussion lors de la réunion de Décembre du Bureau de l'AFE.

Pourquoi l'association Français du Monde-ADFE est-elle contre cette prise en charge ?

Dans le contexte budgétaire actuel, impossible d'«offrir» les frais de scolarité à tous les élèves du CP à la terminale. Le *statu quo* n'est pas plus acceptable: pour-quoi payer pour prendre en charge la scolarité des secondes, premières et terminales, quelle que soit la situation de leurs parents et laisser les familles des élèves du CP à la troisième payer avec, pour certaines seulement, une bourse ?

Ce que propose Français du Monde-ADFE, c'est d'utiliser le budget alloué à la PEC pour mettre en place une politique de bourses plus généreuse pour les enfants français vivant à l'étranger. Plutôt que d'utiliser des millions d'euros pour «of-frir» des frais de scolarité aux élèves de trois classes, sans aucun critère social ni financier, il s'agirait d'une utilisation plus juste du budget d'aide à la scolarité, selon les besoins des familles, à commencer par les plus modestes.

Pour télécharger le communiqué de Français du Monde-ADFE, [cliquez ici](#).

Pour télécharger le rapport Colot-Joissains intégral, [cliquez ici](#).

Pour télécharger le rapport des députés Jean-François MANCEL, André SCHNEIDER et Hervé FÉRON rendu le 30 juin 2010 en conclusion des travaux de la Mission d'évaluation et de contrôle (MEC) (1) sur l'enseignement français à l'étranger (intéressant au-delà des considérations sur la PEC), [cliquez ici](#).

📍 BON A SAVOIR!

Réforme des retraites : Age de départ pour obtenir le taux plein

L'âge de départ pour obtenir automatiquement la retraite à taux plein (sans que la condition de durée d'assurance soit remplie) est augmenté progressivement.

Pour les personnes nées à partir du 01/07/1951, l'âge de départ à la retraite à taux plein correspond à l'âge légal augmenté de 5 ans. Il est fixé à 67 ans pour les personnes nées à partir du 01/01/1956.

Assuré né à compter du	Retraite à taux plein	
	Age de départ	Date d'effet
1/7/1951	65 ans et 4 mois	1/11/2016
1/1/1952	65 ans et 8 mois	1/9/2017
1/1/1953	66 ans	1/1/2019
1/1/1954	66 ans et 4 mois	1/5/2020
1/1/1955	66 ans et 8 mois	1/9/2021
1/1/1956	67 ans	1/1/2023

Exceptions

L'âge de départ pour obtenir une retraite à taux plein est maintenu à 65 ans pour :

- l'assuré qui a interrompu son activité professionnelle en raison de sa qualité d'aidant familial;
- l'assuré handicapé ;
- l'assuré qui bénéficie d'un certain nombre de trimestres au titre de la majoration de durée d'assurance enfant handicapé ;
- l'assuré qui a apporté une aide effective à l'enfant bénéficiaire de la prestation de compensation servie aux personnes handicapées;
- l'assuré né entre le 01/07/1951 et le 31/12/1955 qui a élevé ou eu au moins 3 enfants, a cessé son activité professionnelle pour éduquer un de ces enfants et justifie d'un nombre de trimestres minimum avant cette interruption.

Les modalités d'application de ces exceptions seront précisées par décret.

Contactez votre conseiller

Par mail ou par téléphone : m.chaussemy@assemblee-afe.fr



 Je vous souhaite de bonnes fêtes et une bonne année 2011 ! 

Tel que nous le craignons, le débat budgétaire concernant la dotation 2011 pour l'Action Extérieure de l'Etat qui s'est déroulé ce jeudi 25 novembre relève de la mascarade et de l'autisme. Contraints par le temps, et déboutés par l'attitude bornée de la Ministre des Affaires Etrangères, nos trois sénateurs socialistes n'ont pu défendre comme il convenait deux des sujets de préoccupation majeurs des Français établis hors de France, que sont l'enseignement français à l'étranger et l'action sociale, précisément ici la Caisse des Français de l'étranger.

AEFE : blocus sans quitus

Claudine Lepage a alerté les sénateurs sur la situation financière toujours extrêmement préoccupante de l'AEFE, exacerbée par les charges nouvelles qui pèsent sur elle, dont la prise en charge de la scolarité (PEC). Les amendements cependant adoptés – tels que nous l'avons prédit en EDITO – prévoient pour l'un la séparation des crédits selon le type d'aide à la scolarité, PEC ou bourses, interdisant ainsi tout transfert entre les deux lignes budgétaires, pour l'autre l'instauration d'un plafonnement à la PEC, fixé par décret, après avis de l'AFE, mais toujours sans prise en considération des revenus des familles et donc sans véritable justice sociale.

Par ailleurs, l'amendement destiné à pallier la nouvelle mesure qui interdit aux opérateurs de l'Etat d'emprunter sur plus de douze mois, et qui avait été dénoncé en discussion générale, ne doit son rejet qu'à la procédure de vote par scrutin public demandée par la commission des Finances. Le vote à main levée habituellement utilisé, aurait permis son adoption, puisque une majorité des sénateurs présents en séance lui étaient favorables. Monique Cerisier ben Guiga avait d'ailleurs fait le choix, lors de la présentation de son rapport pour la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, d'évoquer en priorité la politique immobilière de l'AEFE encore davantage menacée par cette nouvelle réglementation. Richard Yung s'est inquiété de l'absence de stratégie quant à la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat à l'étranger et de la tiédeur du gouvernement sur le service européen d'action extérieure (SEAE).

CFE : L'ombre d'une assurance...

En ce qui concerne la Caisse des Français de l'étranger, le Sénateur Gouteyron, avec le vote des sénateurs UMP, a obtenu que soit supprimé le cofinancement par l'Etat, à part égale, de la 3^e catégorie aidée. Puis, la majorité sénatoriale a voté contre les crédits supplémentaires de l'Etat en faveur de cette catégorie que les trois sénateurs socialistes proposaient par voie d'amendement et pour laquelle le Sénateur Cantegrit (UMP) avait pourtant poussé une oraison lacrymogène (non pas rédemptrice) lors des deux dernières sessions plénières de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Par une telle mesure, le fondement même de la création de la 3^e catégorie aidée (article 19 de la loi de modernisation sociale de 2002), à savoir l'engagement solidaire de l'Etat envers les Français de l'étranger en matière de protection sociale, s'effondre. Celui-ci n'a plus obligation à participer à son financement, l'implication des consulats dans le suivi des dossiers s'en fera d'ailleurs également ressentir. On peut craindre la prochaine étape qui consisterait à supprimer totalement cette aide, privant une grande part de nos concitoyens de l'accès à la CFE.

La majorité sénatoriale s'est également opposée à l'amendement proposant d'abonder à hauteur de 10 millions d'euros les crédits destinés au paiement des pensions civiles.

En définitive, le vote de ces crédits de la mission Action extérieure révèle, à nouveau, un mépris flagrant de la situation de nos compatriotes à l'étranger les plus démunis.

SITES INTERNET

RFI toujours présente

Le site de Radio France International garde son éclat original, à l'instar de cette radio emblématique, dont le signal sillonne (tan bien que vaille) les quatre coins de la planète.

Il présente l'actualité internationale en 12 langues. Dossiers, revues de presse, émissions, forums et blogs, pages thématiques par continent et par sujets, ce site riche en contenu à l'image de la langue que nous partageons vous donne un aperçu d'une diversité et d'une francophonie plus vivante que jamais.

RFI a traversé et traverse des moments difficiles, avec suppressions de postes, fusions et confusion quant à son avenir à moyen terme. Soutenons notre radio en [rejoignant la communauté RFI](#).



monorientationenligne.fr

Ecoutez et orientez-vous

Vous êtes collégien, lycéen, apprenti, étudiant ou encore parent et vous vous posez des questions sur l'orientation, les filières de formation et les métiers en France?

Retrouvez le site [monorientationenligne](http://monorientationenligne.fr) proposé par l'Onisep. Par le biais d'un service personnalisé, des experts vous informent et vous aident à vous repérer dans le système éducatif et les démarches d'orientation. Vous utilisez le courrier électronique: l'Onisep vous assure d'une réponse entre 48 heures et 72 heures. Vous accédez au "t'chat": réponses en direct du lundi au vendredi, de 10 heures à 20 heures. Vous appelez au +331 7777 12 25: des conseillers répondent du lundi au vendredi, de 8 heures à 20 heures.